

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 février 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal MONTECOT représenté par Nicolas ISNARD.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **ECO 014-5353/19/BM**

#### **■ Budget principal - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement "réserve foncière économique - secteur Campéou Martigues" MET 19/10225/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'opération « réserve foncière économique-secteur Campéou » a pour objet la réalisation d'étude de programmation et d'acquisition foncière d'un terrain d'environ 10 ha à vocation de zone d'activité économique.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'agenda du développement économique en visant la production d'une offre de foncier commercialisable à destination particulièrement des industries de la filière stratégique « cinéma et audiovisuel ».

#### **2019610200 : Réserve foncière économique – Secteur Campéou Martigues**

Montant : 1.110.000 euros T.T.C

CP 2019 : 320.000 euros T.T.C

CP 2020 : 790.000 euros T.T.C

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

Signé le 28 Février 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 06 mars 2019

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération FAG 152-4969/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La lettre de saisine de la Présidente de Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays de Martigues du 21 février 2019.

**Ouï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient d'approuver la création et l'affectation de l'opération d'investissement « réserve foncière économique – secteur Campéou Martigues » du territoire du Pays de Martigues,
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'inscrire les crédits de paiement y afférents,

**Délibère**

**Article 1 :**

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement « réserve foncière économique – secteur Campéou Martigues » du territoire du Pays de Martigues.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur l'Etat spécial de Territoire du Pays de Martigues et suivants de la Métropole.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Développement des entreprises,  
Zones d'activités, Commerce et Artisanat

Gérard GAZAY